



Facturation de l'eau dans un camping

Par **lecomte**, le **07/03/2009** à **00:25**

Madame, Monsieur, bonjour.

J'ai un mobile home dans un camping et je dispose d'un compteur d'eau individuel.

Le propriétaire me refacture mes consommations.

Le mètre cube lui est facturé 4€ par la compagnie des eaux.

Sur ma facture il est noté en libellé : refacturation de l'eau et frais de relevé de compteur, 5€ le mètre cube.

Je pense que les frais de relevé de compteur ne doivent pas être proportionnels à la consommation. Il s'agit de frais fixes.

Qu'en pensez vous ?